

Proposition De Raccordement pour une Modification de Réseau

| Indice | Date application | Objet de la modification |
|--------|------------------|--------------------------|
| A | 01/04/2013 | Création |
| B | | |
| C | | |

Résumé

Ce document intègre les informations techniques ainsi que les conditions financières liées à la demande client.

| | | | |
|---------------|---|------------------------------|---------------------------------------|
| Accessibilité | <input checked="" type="checkbox"/> Libre | <input type="checkbox"/> SRD | <input type="checkbox"/> Confidentiel |
|---------------|---|------------------------------|---------------------------------------|

PROPOSITION DE MODIFICATION DE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Date : [date émission devis]

Valable jusqu'au : [date fin de validité devis]

Référence : [référence devis]

Demandeur

[Nom prénom Demandeur]

[Adresse destinataire]

Adresse des travaux

[Adresse travaux]

1. Objet de la proposition

Cette proposition présente la solution technique de modification du Réseau Public de Distribution électrique :

- nécessaire et suffisante pour satisfaire à votre demande;
- techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession;
- conforme à la documentation technique de référence publiée par SRD.

Elle est établie en deux exemplaires originaux et constitue la proposition de SRD élaborée en fonction de votre demande, qualifiée par SRD après échanges éventuels, du Réseau existant.

Elle précise les travaux nécessaires et la contribution au coût du projet à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

2. Caractéristiques du projet

Le détail des caractéristiques du projet figure sur les plans d'Avant-Projet Sommaire en Annexe 2.

3. Détail de la contribution au coût du projet

La contribution est établie en fonction des informations que vous nous avez fournies et en fonction des travaux à réaliser par SRD.

Le montant total TTC de votre contribution s'élève à [Montant TTC] € TTC.

Le détail de ce montant figure en annexe 1.

Ce montant est ferme pendant la durée de validité de cette proposition.

4. Conditions préalables à la réalisation des travaux

Les conditions préalables à la réalisation des travaux par SRD sont les suivantes :

- Réception de votre accord, matérialisé par un exemplaire daté et signé de cette proposition, accompagné du règlement du montant précisé à l'article 6,
- Obtention par SRD des autorisations administratives ou privées nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé...),
- Accès au chantier garanti pendant toute la durée des travaux,
- Réalisation des travaux qui vous incombent, détaillés ci-dessous :

[Liste des travaux à la charge du demandeur]

5. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de [Délai d'exécution] jours, à compter de la date de réception de votre accord sur la présente proposition et sous réserve :

- de l'obtention par SRD des autorisations administratives ou privées nécessaires à la réalisation des travaux
- de la réalisation dans les délais des travaux qui vous incombent.

6. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante à l'Article 10. ACCORD) :

- le montant total de la contribution aux travaux, soit [Montant TTC] € TTC.

ou bien

- un acompte correspondant à [50 %] du montant total de la contribution aux travaux soit [Montant TTC / 2] €. Dans ce cas, vous devrez obligatoirement avoir réglé le solde pour que la mise en service puisse être effectuée.

Le ou les règlements sont effectués, par vos soins, par chèque à l'ordre de SRD ou par virement, et envoyés à l'adresse suivante :

SRD
78 avenue Jacques Cœur
86068 POITIERS cedex 9

En acceptant la présente proposition, vous reconnaissez être l'unique cocontractant de SRD et l'unique redevable des sommes mentionnées, qui feront l'objet d'une facturation à votre nom et à l'adresse mentionnée sur la présente proposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par SRD lui seront dues. Ces modalités sont valables quelque soit le demandeur (personne physique ou morale, quelque soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la proposition est acceptée par un ordre de service.

7. Modification de la demande initiale

La présente proposition est établie à titre gratuit.

En cas de demande de modification, l'établissement d'une nouvelle proposition fera l'objet d'une facturation.

[Nota]

8. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette proposition accompagné du règlement choisi.

Nom ou société :

Mode de règlement (voir Article 6) :

règlement total acompte de [50 %] ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

À :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet, précédé des mentions manuscrites « Bon pour accord » :

Date souhaitée de mise en service :